

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Programme

« SUD LABS : lieux d'innovation et médiation numérique en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur »

La Région Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de sa stratégie Smart Région s'est engagée à développer son ambition en matière d'innovation numérique au travers de 5 axes opérationnels :

1. Fédérer les territoires pour un aménagement numérique ambitieux et équilibré
2. La Région leader dans l'ouverture des données numériques, au service des territoires et de l'innovation
3. Faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur le territoire de l'expérimentation numérique
4. La Région s'engage sur les services innovants, maintenant et dans la durée
5. Promouvoir une approche éthique de l'innovation numérique et favoriser la médiation et l'accompagnement aux usages.

Pour satisfaire ces ambitions, la Région souhaite s'appuyer sur un réseau d'acteurs maillant au mieux le territoire afin que tout porteur de projet (entreprises, association, collectivité) et citoyen puisse être accompagné dans sa démarche d'innovation ou dans ses usages numériques. Le label « Sud Labs : lieux d'innovation et de médiation numérique en région Sud Alpes Provence-Alpes-Côte d'Azur » a pour but de favoriser la visibilité de ces lieux et de constituer un socle de services disponible sur l'ensemble du territoire.

Pour prétendre au label, les lieux candidats devront rédiger une lettre d'intention, d'une présentation de leur structure, du ou des lieux à labelliser et signer la présente Charte et remplir la fiche descriptive jointe à la Charte.

La proposition de liste des structures à labelliser sera établie par le Comité de sélection « Sud Labs », composé des élus régionaux en charge des questions innovations et numérique, de représentants du cabinet du Président du Conseil régional, de personnes ressources qualifiées en fonction de la nature et de la localisation des projets, qui se réunira deux fois par an puis sera proposée au vote du Conseil régional. Les demandes de labellisation devront être renouvelées annuellement à compter de la date anniversaire d'obtention du label. Le label donne accès :

- à la possibilité de déposer une candidature aux appels à projets annuels dédié aux lieux d'innovations et de médiation numérique

- à un référencement sur un outil cartographique en ligne mis à disposition par la Région et sur la plateforme régionale Datasud
- à une mise en réseau avec les Sud Labs et avec d'autres réseaux d'innovation régionaux
- à des réunions régionales permettant l'échange de bonnes pratiques ou encore des éléments d'informations sur des thématiques relevant de l'innovation ou de la médiation numérique

Pour accéder à ce label et bénéficier des différents apports du réseau des Sud Labs, la structure respectera les engagements suivants :

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

CHARTRE D'ENGAGEMENT

« SUD LABS : lieux d'innovation et de médiation numérique en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur »

Engagement n° 1 : un accès pour tous les acteurs du territoire

Les Sud Labs s'engagent à recevoir et accueillir tous les acteurs du territoire (entreprises, collectivités, associations, citoyens) souhaitant soit s'engager ou réaliser des démarches ou projets d'innovation ouverte, centrée usager ou technologique, soit monter en compétence sur les usages du numérique.

Engagement n°2 : accompagner les démarches d'innovation et la monter en compétences sur les usages numériques :

Les Sud Labs s'engagent à accompagner et à faire monter en compétence les porteurs de projets sur :

- Leur démarche d'innovation
- Leurs usages numériques ou l'acquisition de savoir-faire sur de nouveaux usages numériques
- L'élaboration de nouveaux produits ou services qu'ils soient publics ou privés

Engagement n°3 : des moyens adaptés aux démarches accueillies

Les Sud Labs s'engagent à disposer du matériel adapté pour les démarches et projets accueillis ainsi que du personnel qualifié en capacité d'accompagner et de faire progresser les projets développés dans le Sud Lab.

Engagement n°4 : un lieu ouvert aux collaborations et ancrés sur son territoire

Les Sud Labs s'engagent :

- à travailler en collaboration avec les acteurs du territoire et à être des lieux d'expérimentation pour ces derniers.
- à participer au temps de travail collectifs du réseau « Sud Labs »

- à mettre en place les réflexions sur leur modèle économique en vue de la pérennisation de leur activité

Engagement n°5 : suivre, évaluer, communiquer

Les Sud Labs s'engagent :

- à mettre en place un suivi de leur activité et à en transmettre les principaux indicateurs à la Région lors du renouvellement de l'adhésion à la Charte
- à afficher de manière visible la présente Charte signée dans leur structure
- à communiquer et mentionner leur adhésion à la Charte en utilisant un logo qui leur sera fourni et le cas échéant mentionner le soutien financier régional pour chaque communication extérieure (presse, documents de communication, site internet, etc.).

Je soussigné(e), _____

Responsable de la structure _____

M'engage à respecter et mettre en œuvre les articles de la Charte Sud Labs

Le __/__/____ Signature :
